

S.I.V.U de CHAUFFRY et de St DENIS LES REBAIS
CALENDRIER DES PRESTATIONS 2023-2024

MOIS	PERIODE FACTUREE	PRESTATION	PAIEMENT EN LIGNE *	PAIEMENT PAR CHEQUE **
SEPTEMBRE	du 01/09/2023 au 25/09/2023	CANTINE GARDERIES	du 01/10/2023 au 10/10/2023	A déposer sous enveloppe dans la boite aux lettres noire de l'école
OCTOBRE	du 26/09/2023 au 25/10/2023	CANTINE GARDERIES	du 01/11/2023 au 10/11/2023	A déposer sous enveloppe dans la boite aux lettres noire de l'école
NOVEMBRE	du 26/10/2023 au 25/11/2023	CANTINE GARDERIES	du 01/12/2023 au 10/12/2023	A déposer sous enveloppe dans la boite aux lettres noire de l'école
DECEMBRE	du 26/11/2023 au 25/12/2023	CANTINE GARDERIES	du 01/01/2024 au 10/01/2024	A déposer sous enveloppe dans la boite aux lettres noire de l'école
JANVIER	du 26/12/2023 au 25/01/2024	CANTINE GARDERIES	du 01/02/2024 au 10/02/2024	A déposer sous enveloppe dans la boite aux lettres noire de l'école
FEVRIER	du 26/01/2024 au 25/02/2024	CANTINE GARDERIES	du 01/03/2024 au 10/03/2024	A déposer sous enveloppe dans la boite aux lettres noire de l'école
MARS	du 26/02/2024 au 25/03/2024	CANTINE GARDERIES	du 01/04/2024 au 10/04/2024	A déposer sous enveloppe dans la boite aux lettres noire de l'école

S.I.V.U de CHAUFFRY et de St DENIS LES REBAIS
CALENDRIER DES PRESTATIONS 2023-2024

AVRIL	du 26/03/2024 au 25/04/2024	CANTINE GARDERIES	du 01/05/2024 au 10/05/2024	A déposer sous enveloppe dans la boîte aux lettres noire de l'école
MAI	du 26/04/2024 au 25/05/2024	CANTINE GARDERIES	du 01/06/2024 au 10/06/2024	A déposer sous enveloppe dans la boîte aux lettres noire de l'école
JUIN	du 26/05/2024 au 25/06/2024	CANTINE GARDERIES	du 01/07/2024 au 10/07/2024	A déposer sous enveloppe dans la boîte aux lettres noire de l'école
JUILLET	du 26/06/2024 au 07/07/2024	CANTINE GARDERIES	du 11/07/2024 au 11/08/2024	A déposer sous enveloppe dans la boîte aux lettres noire de l'école

***En cas de non-paiement** à la date d'échéance (le 10 du mois) la facture se verra majorée d'une **pénalité de 10€** , fera avis d'un titre exécutoire de paiement et sera à régler directement auprès de la Trésorerie de Coulommiers (article 3-impayés- règlement général des services périscolaires)

En cas de soucis : contacter le bureau du S.I.V.U pour convenir d'un rendez-vous au : 01 64 03 84 45